Mis en ligne : Le 13/06/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20250612-2025-27-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2025
Publication : 13/06/2025

Ville de L'Horme
Commune de Saint-Etienne Métropole

N° 2025-27

DÉCISION DU MAIRE

ADOPTANT le marché de remplacement de la chaudière de l'appartement du 1er étage rue Langard

Madame le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la délégation d'attribution(s) du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-38 du conseil municipal en date du 14 Juin 2024 donnant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de l'ancienne chaudière située dans le couloir de l'appartement du 1er étage rue Langard afin d'en poser une nouvelle dans la cuisine ;

Considérant la consultation organisée auprès de la Société PASCAL DANIER ;

DÉCIDE :

Article 1er : d'attribuer le marché à la Société PASCAL DANIEL, qui consent à remplacer la chaudière de l'appartement du 1er étage rue Langard, conformément aux conditions stipulées dans les pièces contractuelles dudit marché, pour un montant de 4.581,08 € H.T.

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent acte.

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.

Communication sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

A L'Horme, le 12 juin 2025

Madame le Maire

Audrey BERTHEAS

MAIRIE DE L'HORME